



Convention de partenariat

entre

L'association Entreprendre Pour Apprendre (EPA)

Le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)

L'association Entreprendre Pour Apprendre (EPA)

2 rue de l'Eglise 92220 Neuilly sur Seine

Représentée par Messieurs Marc FLECHER et François DAVY, Présidents

Le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)

55 avenue Bosquet 75007 Paris

Représenté par Madame Laurence Parisot, Présidente

Préambule

Les missions d'EPA :

L'association Entreprendre pour Apprendre France adhère au réseau européen « Junior Achievement – Young Enterprise Europe ». Elle est indépendante de tout mouvement politique, confessionnel, professionnel et / ou syndical. Elle fédère en France d'autres associations régies par la loi de 1901.

Son but est de permettre à des jeunes d'âge scolaire et à des étudiants de développer leur sens de l'initiative et des responsabilités, de s'initier à la gestion de projets et à la vie économique, d'acquérir un esprit d'entrepreneur ainsi qu'un ensemble de savoir faire et de savoir être qui leur seront utiles dans leurs vies futures.

Elle s'appuie pour cela sur différents outils et programmes parmi lesquels les « Mini-Entreprises » qui consistent en la création et l'animation par les jeunes d'entreprises basées sur le modèle de sociétés miniatures dans un strict but pédagogique. Ces jeunes sont encadrés par des bénévoles, actifs ou retraités : enseignants et personnels du monde éducatif, professionnels des secteurs privés et associatifs.

Elle détient les droits d'exploitation pour le développement et l'animation des programmes pédagogiques du réseau JA auprès des établissements scolaires et de formation.

Les missions du MEDEF :

Le MEDEF, première organisation d'entreprises de France, fédère 80 fédérations professionnelles, regroupant 600 syndicats, et 148 MEDEF territoriaux. Depuis 1946 il est mandaté par ses adhérents pour représenter, défendre et promouvoir les entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité.. Partenaire social, le MEDEF a également pour rôle de promouvoir l'esprit d'entreprise et l'entrepreneuriat, notamment auprès des nouvelles générations.

Le MEDEF et son réseau agissent en faveur du nécessaire rapprochement du monde de l'entreprise et de celui de l'éducation, dans le but d'améliorer leur connaissance réciproque, de faciliter les actions communes et de diffuser l'esprit d'entreprise en particulier au travers d'une opération menée en partenariat avec l'Education nationale, la Semaine Ecole Entreprise. Lancée en 2000, la Semaine Ecole Entreprise figure désormais de manière régulière dans le calendrier annuel de l'Education nationale.

Article 1 : Objet de la convention

Fortement impliqués dans de nombreuses actions portant sur l'éducation, le MEDEF et l'association Entreprendre pour Apprendre France décident de renouveler leur engagement, conclu en juillet 2007, pour agir ensemble dans la promotion et le développement de projets pédagogiques portant sur la culture entrepreneuriale auprès des publics scolaires.

Article 2 : Présentation du projet

Initiation des jeunes et des publics scolaires à la **vie professionnelle**, grâce au programme « **Mini-Entreprises** » qui permet aux jeunes de créer leur entreprise, au sein de leur établissement scolaire pendant une année. Ce programme a pour but de leur faire vivre un projet d'entrepreneuriat, leur permettant d'acquérir des savoir-faire et des savoir-être, utiles pour leurs avenir.

① Présentation du programme « mini-entreprise » pour l'enseignement secondaire

La mini-entreprise est un dispositif pédagogique innovant qui permet aux jeunes et aux publics scolaires de s'initier à la création et à la gestion d'une « entreprise en miniature ». Il s'agit d'une mise en situation réelle car les jeunes créent réellement une entreprise : de l'idée jusqu'à la commercialisation du produit ou service qu'ils auront imaginé, en passant par la recherche de financements (vente d'actions ...). A l'issue du projet ils concourent régionalement, et pour les meilleurs au niveau régional, nationalement, sous la forme d'une participation à un salon professionnel organisé par l'association EPA et une présentation orale devant un jury.

② Les objectifs du programme

- Initier les jeunes et les publics scolaires à la vie professionnelle et à la création par le concept pédagogique « mini-entreprises ».
- Les sensibiliser à la gestion de projets dans ses aspects économiques, sociaux et humains.
- Faciliter la transition entre le monde de l'éducation et celui de l'entreprise.
- Optimiser l'insertion future des jeunes et des publics scolaires sur le marché du travail.
- Leur permettre d'acquérir des compétences, des savoir-faire et des savoir-être qui leur seront directement utiles dans leurs vies d'adultes, tant sur le plan professionnel qu'au niveau personnel : capacité à travailler en équipe, à structurer et défendre ses idées, à se fixer des objectifs, à assumer ses responsabilités, à communiquer...mais aussi autonomie et analyse face à l'économique.
- Encourager les relations entre les générations (collaboration des jeunes et des publics scolaires avec des adultes bénévoles actifs ou retraités. Trois générations se côtoient fréquemment dans le cadre des mini-entreprises).
- Encourager le travail en commun entre les enseignants et les personnes issues des entreprises qui accompagnent les mini-entreprises.

❶ *Le cadre d'intervention du programme*

Au collège :

- à l'option **découverte professionnelle de 3 heures** en classe de troisième pour apporter à tous les élèves qui le souhaitent une première connaissance du monde professionnel grâce à une découverte des métiers, du milieu professionnel et de l'environnement économique et social,
- au **module de 6 heures de découverte professionnelle** proposé aux élèves volontaires, scolairement fragiles, prêts à se mobiliser autour d'un projet de poursuite de formation à l'issue de la classe de troisième,
- au **dispositif de la séquence d'observation en milieu professionnel obligatoire** pour tous les élèves de classe de troisième, selon des modalités à définir en commun.

Dans le second cycle de l'enseignement secondaire :

- la mini-entreprise est un excellent support dans l'enseignement général, technologique ou professionnel. Elle est dispensée en formation initiale et en formation par alternance.

❷ *L'encadrement et le rôle d'EPA dans le programme*

Pour mener à bien un projet de mini-entreprise, l'association Entreprendre pour Apprendre France prend en charge les tâches suivantes.

Tâches	Description
Conception et mise en œuvre des projets dans les établissements scolaires	Travail avec les autorités académiques et les établissements scolaires.
Gestion opérationnelle	Identification, démarchage et sélection des établissements scolaires, présentation des projets, réunions d'équipe, rédaction des conventions, formation des enseignants, présentation devant les élèves, participation à un championnat régional puis national.
Supports pédagogiques	Personnalisation et impression des supports pédagogiques des enseignants et des élèves.
Divers	Réunions d'étapes, recadrage.
Recrutement et formation des conseillers bénévoles	
Gestion opérationnelle	Présentation des projets, réunions d'équipe, formation des conseillers bénévoles, présentation devant les élèves.

Supports pédagogiques	Personnalisation et impression des supports pédagogiques des conseillers bénévoles.
Divers	Réunions d'étapes, recadrage.
Evaluation de l'opération	
Gestion opérationnelle	Conception d'un formulaire d'évaluation, envoi, collecte et analyse des résultats, rédaction d'un rapport.
Supports pédagogiques	Impression du formulaire d'évaluation et du rapport.
Divers	Réunions d'étapes, recadrage.

Article 4 : Obligations réciproques

Les engagements d'Entreprendre pour Apprendre France :

❶ Fédérer et créer une dynamique dans le réseau MEDEF

L'association Entreprendre Pour Apprendre s'engage à proposer, au travers de ses programmes pédagogiques, plusieurs possibilités d'interventions pour les adhérents du MEDEF qui souhaitent s'investir dans des projets cadrés et reconnus, avec les équipes pédagogiques, et pour les jeunes.

Exemple de participation dans le programme « mini-entreprise » :

Programmes	Parrainage	Groupes d'experts	Jury pour le championnat	Chargé de mission
Mini-entreprise	Principe du programme : Projet de création pendant une année Cibles : en priorité : collégiens et lycéens, étudiants post bac et publics en insertion			
Principe	Accompagnement de la mini-entreprise (conseil sur la gestion global du projet)	Conseil aux mini-entrepreneurs en fonction des compétences de l'intervenant Ex : Groupes d'experts en marketing ou en gestion, développement durable par exemple	Participation au jury des championnats régionaux et national – appréciation du travail des mini-entreprises au travers de différentes modalités	Accompagnement de la mini-entreprise (suivi de la démarche pédagogique), lien avec l'enseignant, et le parrain d'entreprise
Temps	2h par mois pendant le créneau horaire de la mini-entreprise	En fonction des besoins de la mini-entreprise – variable et flexible	1 journée pour les championnats régionaux et 2 pour le championnat national	2h minimum toutes les 3 semaines pendant le créneau horaire de la mini-entreprise
Statuts	Bénévoles	bénévoles	bénévoles	délégation mécénat

② Associer le MEDEF dans les structures régionales d'EPA

L'association EPA invitera les adhérents du MEDEF à participer au fonctionnement des structures régionales de l'association, à titre bénévole, en fonction de leurs compétences et envies (exemple : participation à la gestion de l'association, communication, ...)

③ Associer le MEDEF dans la structure nationale d'EPA

L'association Entreprendre Pour Apprendre réserve au MEDEF une place au sein du Conseil d'Administration de l'association Entreprendre Pour Apprendre National et au sein du collège des réseaux nationaux des Conseils d'Administration des différentes associations Entreprendre Pour Apprendre en région.

④ Valoriser le partenariat avec le MEDEF

Au travers des outils de **communication institutionnelle** de l'association Entreprendre Pour Apprendre : le MEDEF est cité sur la page « partenaires » de la plaquette institutionnelle de l'association Entreprendre Pour Apprendre ; le logo du MEDEF avec un lien vers le site du MEDEF est présent sur l'espace partenaires du site internet de l'association Entreprendre Pour Apprendre ; le MEDEF est cité à la fin du film national de présentation du programme Mini-entreprise.

Au travers des outils de **communication opérationnelle** de l'association Entreprendre Pour Apprendre. Il existe des événements organisés par l'association Entreprendre Pour Apprendre auxquels le MEDEF peut-être associé, selon des modalités à définir spécifiquement :

➤ *Evénements existants :*

Championnats Régionaux, Nationaux et Internationaux. Exemples d'implication à cet événement : Pack 1 : Image et logos apposés aux supports de communication de l'événement (invitations, affiches, mailings, etc) et possibilité de diffuser vos outils de communication (vidéos, desk d'accueil, etc). Pack 2 : Possibilité de corner dans l'espace partenaires + invitations VIP Pack 3 : Possibilité de stands + invitations VIP.

➤ *Evénements susceptibles d'être créés :*

Il est également possible d'imaginer des événements en commun avec le MEDEF en lien avec les équipes pédagogiques et les jeunes.

⑤ Suivre le partenariat avec le MEDEF

L'association Entreprendre Pour Apprendre établit un bilan des actions menées dans le cadre du partenariat avec le MEDEF. Une réunion de suivi de la convention est co-organisée avec le MEDEF selon un calendrier à définir, au minimum une fois par an.

Les engagements du MEDEF :

Le MEDEF s'engage à soutenir l'association Entreprendre Pour Apprendre dans le plan de déploiement du programme.

① Mobiliser le réseau des adhérents du MEDEF

Afin de mobiliser son réseau, le MEDEF s'engage à diffuser les différentes possibilités d'intervention, évoquées précédemment, auprès de l'association Entreprendre Pour Apprendre.

Dans le cas de demande de bénévolat spécifique et ponctuelle, la MEDEF activera ses relais d'adhérents pour relayer la demande.

Une liste des représentants de l'association Entreprendre Pour Apprendre dans les différentes régions est fournie au MEDEF pour diffusion dans le réseau du MEDEF, afin que les contacts soient pris, suivant une procédure établie par l'association.

Un bilan des participations des adhérents aux projets et activités de l'association Entreprendre Pour Apprendre est établi par le MEDEF à la fin de l'année académique.

② Valoriser le partenariat avec l'association Entreprendre Pour Apprendre

Le MEDEF valorise le partenariat avec EPA au travers de différents outils de communication (site Internet, brochures, communiqués de presse, etc) nationaux et territoriaux.

Le MEDEF peut associer les équipes de l'association Entreprendre Pour Apprendre, à des événements pour promouvoir l'association auprès des adhérents du MEDEF et autres partenaires du MEDEF.

⑤ Participer financièrement à l'association Entreprendre Pour Apprendre

Le MEDEF s'engage à informer ses adhérents et autres partenaires, des possibilités de soutiens financiers :

- Pour les particuliers
 - La cotisation à l'association
- Pour les personnes morales
 - La taxe d'apprentissage (ADREE)
 - La subvention avec reçu fiscal
 - Les apports en nature : local, matériel, animations, denrées, etc

Article 5 : Durée et application de cette convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an reconductible tacitement. Elle sera effective à partir de sa date de signature. Toute modification fera l'objet d'un avenant.

Article 6 : Résiliation

En cas de non respect, par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter demeurée sans effet.

Article 7 : Règlement des litiges

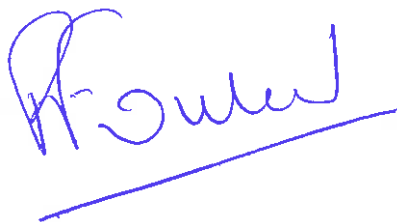
Si un différend intervient à l'occasion de l'exécution et/ou de l'interprétation de la présente convention, les parties s'efforceront de le résoudre à l'amiable.

Toutefois, en cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le tribunal de Grande Instance de Paris.

Fait à Paris, le jeudi 1^{er} septembre 2011

Pour le MEDEF

Laurence Parisot
Présidente,
représentée par Pierre Fonlupt



**Pour Entreprendre pour
Apprendre France**

Marc Flecher
Président

